

**MÉMOIRE SUR LE
PROJET
D'AGRANDISSEMENT
DU LET DE
LACHENAIE**

**PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Par CLAUDE VALLÉE, ing. M.Sc.A.

Le BAPE recommande que le mémoire présenté donne des renseignements de base tels la présentation du citoyen, son intérêt dans le projet, ses préoccupations à l'égard du projet, ses suggestions et commentaires ainsi que sa position face au projet.

1. PRÉSENTATION DU CITOYEN

Comme je l'ai mentionné à la première partie des Audiences publiques du BAPE, j'ai surtout œuvré dans le domaine de l'environnement au cours de ma carrière professionnelle, qui s'est étendue sur 42 ans. Ma spécialisation de maîtrise en génie fut le Génie sanitaire. J'ai travaillé au ministère de la Santé, au ministère des Affaires municipales et au ministère de l'Environnement durant près de 11 ans : assez longtemps pour en connaître les rouages, les limites et les façons de faire.

Quarante deux ans de métier, c'est assez long pour avoir fait le tour d'un grand jardin : recherche et développement, enseignement universitaire, conception, direction et construction de grands ouvrages ici comme à l'étranger, etc.

Ma dernière réalisation fut une centrale électrique de 10 MW alimentée au biogaz d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Le mandat de gérer et de valoriser les biogaz du LES de Lachute m'a été donné par la RIADM. Durant 4 ans, j'ai dû me mettre littéralement et pratiquement aux poubelles, pour valider des nouvelles technologies de production, de captage et de valorisation énergétique des biogaz. Le projet réalisé à Lachute comporte plusieurs innovations technologiques. Nous y avons non seulement tiré de l'expérience mais aussi une certaine expertise. J'ai cru pendre ma retraite en août 2007, lors de la vente de la dite centrale, mais je dois vous avouer être encore sollicité par d'autres projets.

2. MON IMPLICATION DANS CE PROJET

Mes déchets domestiques étant enfouis au LES de Lachenaie, j'ai assisté par curiosité à la séance d'information parrainée par le BAPE en décembre dernier où le promoteur a fait la présentation de son projet.

C'est alors que j'ai pris connaissance des problèmes de nuisances subies par des citoyens du voisinage et de l'attitude de banalisation de ces plaintes par le promoteur.

Ayant eu à vivre personnellement un problème de nuisance durant 2 ans, sans que des correctifs ne soient apportés, malgré des plaintes répétées, prises de plus en plus à la légère (jusqu'à ce que tous les média en fassent état), je ne suis pas indifférent envers ceux qui vivent dans un environnement contaminé par la faute des autres, si imposants soient-ils.

J'ai voulu assister, autant que faire ce peut, aux séances de la première partie des audiences publiques et j'ai été piqué au vif par ce que j'ai pu y observer et j'ai décidé de m'impliquer à fond

dans le dossier en tentant de donner un éclairage différent du projet qui, je l'espère, pourra s'avérer utile à la Commission.

3. MES PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET

Ma préoccupation principale face à ce projet repose sur la conviction profonde et l'expérience vécue que les émanations fugitives qui incommode sporadiquement les résidants du voisinage ne **PEUVENT TOUT SIMPLEMENT PAS ÊTRE ÉVITÉES**.

Que le promoteur veuille manifester la meilleure volonté à cet égard, se parer de vertu, remuer ciel et terre ou nous confondre en promesses de jours meilleurs, il n'y a hélas rien à espérer. La problématique d'un LES exploité en milieu urbain dépasse ses capacités.

Au cours des 4 dernières années, l'élimination des irritants et le besoin de faire la démonstration de la compatibilité de l'exploitation d'un LES en milieu urbain était pour lui d'une nécessité absolue. Ce n'était qu'à cette condition qu'il pouvait espérer ramener la paix sociale, rassurer une fois pour toute le voisinage et infléchir la décision gouvernementale qui rappelle le impose la **fermeture du site** vers 2008.

Pour BFI, il n'était pas exagéré dans ces conditions de parler d'une question de vie ou de mort. Les enjeux économiques internes de la fermeture du site, telle que prescrite jusqu'à ce jour par le Gouvernement, sont trop importants pour que l'objectif ait été pris à la légère.

Quatre ans plus tard, qu'en est-il au juste? Le problème est-il résolu? Les nuisances ont-elles cessées? La paix sociale est-elle revenue avec les voisins? Que faut-il conclure?

C'est sur la stricte base des résultats obtenus que le cas doit être jugé et pas autrement. On ne peut alors qu'en arriver à **un constat d'échec**. Il y a toujours des centaines de citoyens affectés par les odeurs. Le nombre de plaintes **répertoriées** dans le secteur de la Presqu'île n'a pas cessé de croître. Le Ministère en a aussi le constat sans être en mesure d'y apporter de solutions, pas plus que le promoteur d'ailleurs.

Permettez-moi à ce stade, de vous apporter mon témoignage d'une situation similaire vécue à Lachute. Avec la mise en route de nouveaux ouvrages de captage des biogaz et leur exploitation à des pressions de soutirage 4 à 5 fois supérieures à celles du passé, il s'y est produit une quasi élimination des migrations de biogaz. Nous étions présents durant plus de 10 heures par jour au LES et à la centrale, nous pouvions constater par nous-mêmes que les migrations de gaz avaient cessé.

C'est avec beaucoup de scepticisme que nous avons pris accueilli les plaintes des voisins éloignés,... tellement éloignés que la chose nous paraissait invraisemblable. Nous avons vérifié et contre vérifié; les plaintes s'avéraient non fondées... **LORS** de nos visites. Et cela a duré jusqu'à ce que nos inspections coïncident avec les périodes d'inversion atmosphérique ou de forts vents dominants. **OUI!** Nous avons tort et les plaignants situés à plusieurs kilomètres avaient raison. Il y avait carrément nuisance et je n'aurais pas aimé la subir.

Fort de cette expérience vécue, j'ai la conviction profonde que les récriminations répertoriées des citoyens du secteur de la Presqu'île, qui vivent dans un périmètre beaucoup plus rapproché, sont fondées et qu'il n'y a surtout pas lieu de les banaliser.

Mes préoccupations à l'égard des nuisances aux voisins ne s'appliquent pas qu'aux conditions présentes, mais aussi et surtout **aux conditions que l'on connaîtra à l'avenir**. J'ai la conviction (basée sur des calculs de production par des modèles de calculs reconnus et préconisés par le USEPA et par Environnement Canada) que la situation n'ira pas en s'améliorant, bien au contraire si l'on en arrivait à accepter le volume de 26 millions m³ de déchets réclamé par BFI.

4. LA PRODUCTION FUTURE DE BIOGAZ ET LES PERTES

L'étude d'impact déposée en 2002 par BFI donne une courbe de production gazière, selon un modèle utilisé par Biothermica qui semble apparenté au modèle Landgem

Ce dernier modèle constitue LA méthode de modélisation de référence; elle est aussi d'un d'usage généralisé parmi les spécialistes du domaine. En l'appliquant sommairement au cas de BFI, **avec les valeurs par défaut recommandées par Landgem**, on obtient des résultats de production gazière **deux fois supérieurs** à ceux arrêtés par BFI. Voir les résultats de cette simulation en version électronique au présent mémoire.

Dans ces exercices de modélisation on doit prendre note que la sûreté de prédiction repose sur les hypothèses posées et que celles-ci doivent tenir la route.

« Garbage in » donne inévitablement « Garbage out ».

Il est oiseux d'argumenter sur les résultats des modélisations. C'est sur le choix et la justification des hypothèses posées que l'argumentation doit porter. Et tout expert mandaté par le promoteur peut se retrancher derrière son choix d'hypothèses et produire des résultats conséquents.

Lorsque nous avons calibré le modèle Landgem au site de Lachute, cela a été fait à partir de deux mois d'observations in situ de la production gazière (une étude de 243 000\$). Ce n'est qu'alors que nous avons pu parler avec un sérieux degré de certitude de nos facteurs « k et Lo ».

Faute de données reflétant scientifiquement les conditions du site, il n'est pas téméraire de recourir à des valeurs obtenues pour des centaines de sites d'enfouissement, comme le fait le modèle Landgem.

Si le BAPE tient à savoir ce qu'il en est exactement, le mieux serait qu'il mandate un consultant indépendant, capable d'évaluer la pertinence des hypothèses posées et de vous fournir rapidement des résultats neutres et probables.

Je prends à témoin les écarts entre les modélisations effectuées en 2002 et celles de 2007. En 2002, à l'article 2.3.8 on cite que « *l'efficacité du système de captage de biogaz est de 90% au lieu d'enfouissement de BFI* » En 2007, on en est rendu à l'hypothèse d'un taux exceptionnel de capture supérieur à 95%., sans que celui-ci ne soit sérieusement sustenté.

Dans la littérature, la valeur de production gazière NON-CAPTÉE, généralement admise pour des installations performantes est de l'ordre de **10%**, comme le consultant de BFI l'a posé en 2002. Passer soudainement à **5%**, c'est de réduire de façon virtuelle les émissions de moitié. C'est là une performance en apparence inégalée dans la littérature; une telle capture constitue un sujet de publication scientifique qu'apprécieraient les pairs et autres spécialistes du domaine...

J'aimerais bien pour les fins de la discussion, m'en tenir strictement à la nouvelle courbe de production gazière totale fournie par BFI. Je ne puis toutefois m'empêcher de noter qu'elle repose pour l'avenir, sur des chaînes de traitement inexistantes et sur des compositions non avérées de déchet. Ce que l'on appelle en anglais « un moving target »

Donc **DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE PROJET DE BFI EST AUTORISÉ**, et sur la base de la nouvelle courbe produite au BAPE, on constate que la production gazière passera d'une valeur actuelle de 120 millions de m³/an à 220 millions de m³/an en 2027, pour diminuer asymptotiquement par la suite jusqu'au-delà de 2070. Donc, grosso modo, la production gazière **doublera** au cours des 17 prochaines années, selon les données du promoteur.

Il en serait de même pour la fraction des biogaz **NON-CAPTÉS** dont le volume est évalué à 10% selon la valeur acceptée par la littérature et à 5% selon les performances inégalées attribuées à ce site. Donc le volume des émissions irait en **CROISSANT**. Comment alors croire que les plaintes disparaîtraient?

Il ne faut pas perdre de vue l'autre hypothèse, celle qui correspond à l'engagement pris par le Gouvernement Charest : **LE CAS D'UNE FERMETURE IMMÉDIATE DU SITE**.

Pour ce cas on peut à nouveau se référer à une courbe et tableaux préparés par le consultant de BFI (1), dont une révision a été demandée par les commissaires et qui donne la production gazière dans le cas où l'agrandissement n'est pas autorisé. Il a néanmoins été facile de reconstituer cette courbe et d'y inclure les arrivages de 2004-2007.

On y constate que dès la cessation des arrivages de déchets la production gazière totale commence à diminuer.

Ainsi, la production gazière passe de **120** millions de m³/an en 2007 à **63** millions de m³/an en 2013 : soit une diminution de l'ordre de la moitié. Et par voie de conséquence, d'une diminution comparable du problème des nuisances. En 2027, la production gazière, suivant ce scénario serait de l'ordre de **12** millions de m³/an, soit dix fois moins que maintenant.

C'est là l'**IMPACT CHIFFRÉ** des deux options : **deux fois plus de biogaz VERSUS dix fois moins de biogaz** qu'en 2007.

(1) Biothermica International « Modélisation du potentiel de génération et de captage du biogaz Aggrandissement du secteur nord » 30 juillet 2001, figure 4.1 page 21 et tableaux associés

5. LA POUDRE AUX YEUX

À défaut d'avoir pu faire la preuve durant 4 ans que les opérations du LES pouvaient être menées en milieu urbain **sans causer de nuisance**, (malgré la preuve répertoriée du contraire), BFI ne peut quand même pas déclarer forfait et laisser tomber : les enjeux économiques sont trop importants pour **EUX**.

Que faire alors? Passer à l'attaque avec tous les moyens possibles : batterie d'expertises et de contre-expertises, campagnes intensives et soutenues dans les journaux, battage publicitaire, etc..... On ne peut s'en surprendre et la chose est compréhensible.

Là où ça se gâte, c'est lorsqu'on lance de la poudre aux yeux. En qualité de vieux routier et de spécialiste, je suis en mesure de jauger :

- quand des conclusions sont trop étirées et font dire aux statistiques ce qu'elles ne peuvent dire (ex : les représentations graphiques des fréquences des odeurs où celles-ci disparaissent virtuellement, à défaut d'être corrigées)
- quand des hypothèses de base, fragiles ou résolument trop optimistes, supportent des prédictions ou des modèles qui ont que le mérite d'être conséquents avec les hypothèses, sans pour autant représenter des certitudes ou des probabilités réalistes (ex : la modélisation des volumes captés versus la production totale qui correspond à des performances inégalées dans la littérature)
- quand on justifie tout avec les normes de bonne pratique (fussent elles édictées par le Ministère), comme si cela était parole d'Évangile. (ex : la limite de dangerosité de 500 ppm invoquée à répétition versus des scores de 490 ppm devenus banals, comme s'ils étaient inoffensifs)
- quand on nous inonde démesurément de données à portée secondaire ou non contestés (traitement municipal des eaux de lixiviation, contrôle à la balance, projets de valorisation énergétique des biogaz)
- quand on lance des fausses pistes flagrantes pour nier l'évidence de nuisances par le site (ex : confusion des odeurs du LET avec celles de l'usine d'épuration de la CUM ou encore des poussières des autoroutes 40 et 640 à confondre avec les poussières perçuesdans le secteur de la Presqu'île)
- quand on parle d'innocuité et d'absence de danger sans études sérieuses et **indépendantes**
- quand on se bascule dans la futurologie sur les traitements qui n'existent pas encore ou sur des chaînes de traitement totalement étrangères à la présente demande d'enfouissement des déchets
- quand on claironne l'adoption pour l'avenir de mesures qui auraient pu librement être mises en place au cours des dernières années (ex : la production de la centrale électrique qui aurait pu être portée de 4 MW à 20 MW)
- Etc....

Vous avez été témoins de tout et vous pouvez juger des évidences. Si vous voulez en connaître plus, je demeure à votre service.

6. LE NON-RESPECT DES AUTRES

Parmi les dernières publicités de BFI dans les journaux locaux (j'y suis abonné), on banalise le problème des nuisances en le restreignant au seul secteur de la Presqu'île. La guerre a été gagnée sur tous les fronts, sauf sur celui-là. Toutefois, les dégâts y seraient limités en fréquence et en durée et n'affecteraient encore qu'un petit nombre. Le problème est presque réglé du passé, bientôt ce sera fait...

Cette attitude hautaine, où BFI s'arroge le droit de tout régler à sa manière, de s'adresser à la population au nom du voisinage incommodé par ses opérations. Nier et banaliser l'évidence pour contrer l'agaçant message de gens qu'il ne peut faire taire.

Parler au nom du BAPE, par la publication de SES comptes-rendus journaliers sur le déroulement de VOS AUDIENCES, comme si le BAPE n'aurait pu le faire si la chose avait été jugée pertinente. Le besoin de contrôler l'information et d'endoctriner la population a prédominé sur la politesse et le respect les plus élémentaires envers votre instance.

À nouveau confronté avec le BAPE et les audiences publiques, BFI n'en a pas moins tenté de court-circuiter la procédure, en adressant directement à madame la Ministre une demande de décret d'urgence, sur la base que le site serait plein en mai. Imaginons un instant dans quelle atmosphère se seraient déroulées les audiences publiques si sa requête avait été agréée.... Un manque évident de respect envers le BAPE et une tentative inélégante de coincer une ministre qui avait déjà fait son choix de tenir des audiences publiques.

Curieux tout de même que l'aspect urgence, sur lequel a porté une large part de l'argumentaire de BFI lors des audiences de 2004, n'a pas tenu la vedette cette fois-ci! Il a presque été évacué du débat.

BFI annonce en novembre dernier que le présent projet était sensiblement le même que le projet initial. **(Ce en quoi je suis d'accord.)** Il le fait toutefois pour éviter de soumettre son étude « légèrement révisée » à la procédure habituelle d'évaluation interservices et de consultation interministérielle. Amusant que la révision mineure ait touché plus de 140 000 mots (additions et retraits). Instructif aussi toute l'énergie mise par BFI lors des audiences à se démarquer des résultats de la première étude. De qui se on se paie la tête cette fois?

Comme dirait l'autre : **MAIS POUR QUI BFI SE PREND- IL À LA FIN?**

Je ne manquerai pas de passer sous silence, l'étrange complicité lors des audiences entre les fonctionnaires municipaux et BFI (les odeurs des raffineries et les poussières des autoroutes étaient de leur crû) ainsi que les discussions sur les ristournes pouvant être versées aux municipalités par BFI : ça fait « inquiétant»! Pourtant ces gens ont comme mission de défendre avant tout leurs propres citoyens....

Ce serait méchant et cruel de mettre l'accent sur le déséquilibre de forces entre les représentants du Ministère ou des Services de santé régionale : les moyens disponibles ne se comparent tout simplement pas. Mais de là à avouer d'emblée et candidement que le projet du promoteur est acceptable, tout en faisant la preuve d'une absence de sens critique est aussi « inquiétant ». Leur mission quasi-impossible en l'absence de moyens appropriés, n'en demeure pas moins d'être les protecteurs de la Santé et de l'Environnement des citoyens et de faire au besoin le contrepoids technique au promoteur et à sa batterie d'experts non indépendants.

Finalement, en ce qui concerne les experts et leur bienveillante objectivité, il ne faudrait pas faire de l'angélisme. Un expert travaille pour celui qui l'engage....Au besoin, parlez-en à tous ceux qui ont travaillé pour le lobby des cigarettes.

7. LES VÉRITABLES ENJEUX

La question fondamentale qui se pose pour le BAPE est d'établir ce qui justifierait la révision des décisions prises en 2004. C'est là la raison d'être de la présente commission.

Pour ma part, les questions sont multiples :

- Comment, avec le même projet, avec la même situation géographique et une taille semblable, le BAPE pourrait-il en arriver à ignorer ses propres conclusions quant à ces éléments?
- Comment croire à l'existence d'une solution miracle et encore inconnue pour régler le problème des nuisances alors que 4 ans de grâce ont été accordés au promoteur sans succès ?
- Comment composer avec la présence d'un centre hospitalier régional à moins de 2 km du site, un cas rarissime, alors que des études d'impact indépendantes démontrant l'absence de danger (et demandées par les médecins lors des audiences de 2004) sont toujours inexistantes
- Comment composer avec la décision rendue par le Gouvernement Charest d'une capacité limite MAXIMALE en voie d'être atteinte et de l'engagement d'exiger alors la fermeture du LES?
- Comment composer avec les nouveaux agrandissements consentis depuis 2004 aux autres sites du voisinage et qui seraient aptes à prendre la relève de BFI; ce qui élimine le piège de l'urgence et de la solution unique?
- Quelle est la limite acceptable des plaintes et plus encore le nombre de gens affectés par les nuisances pour qu'ASSEZ soit ASSEZ ?
- Plus encore, pourquoi, BFI a-t-il accru ses arrivages qui n'excédaient pas 1 millions de tonnes en 2002, pour les porter à 1,3 millions de tonnes actuellement? Pourquoi augmenter ainsi les arrivages de déchets à ce site situé en milieu urbain?
- Au nom de quel principe sacré BFI aurait-il le droit de polluer l'environnement alors qu'il n'existe pas de tel droit au Québec? Les citoyens du Québec ont-ils une dette ou une obligation quelconque envers BFI ?

- Y a-t-il un grand mal à ce que les opérations menées à ce site cessent? Est-il nécessaire que la collectivité locale ait à subir durant encore des décennies les inconvénients d'un projet mal localisé?

8. MA POSITION FACE AU PROJET

De toute évidence :

- Je suis contre le projet de BFI d'accroître la capacité du site d'enfouissement pour la raison fondamentale qu'un site d'enfouissement ne s'exploite pas en milieu urbanisé.
- Je suis aussi contre les manœuvres d'hybridation du présent projet, qui par l'addition non officielle de nouvelles technologies tentent de maquiller le présent projet et lui donner un air plus acceptable. Si la demande doit porter sur de nouvelles technologies, qu'elle soit présentée officiellement comme telle et non pas comme un leurre pour laisser passer l'autre morceau.



Claude Vallée

Pièce jointe : Modulation de la production gazière suivant le modèle de Landgem